



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Préfecture du Loiret

ID : 045-214500498-20260310-20261003020-BF

n° d'enregistrement: ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031002

Date de la
convocation
05.03.2026

Date
d'affichage
05.03.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Absents donnant pouvoir : Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Dominique BAUDOIN à Christian TOUSSAINT, Aurélia BLOT à Aurélie DAUBIN.

Absentes : Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Budget Principal : Compte financier unique 2025

**Délibération
2026031002**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2025, les décisions modificatives et l'ensemble des écritures comptables 2025 s'y rattachant,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025.

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat 2025	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12.2025
SECTION Fonctionnement	840 825.84 €	1 054 118.16 €	+ 213 292.32 €	+ 118 271.76 €	331 564.08 €
SECTION Investissement	1 135 301.89 €	1 382 221.47 €	+ 246 919.58€	- 211 456.69 €	+ 35 462.89 €
Vue d'ensemble					+ 367 026.97 €





Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260310-20261003020-BF

Enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031002

Chapitre D 011	Charges à caractère général	219 735.19 €
Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	500 039.10 €
Chapitre D 014	Atténuation de produits	16 038.21 €
Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	91 446.54 €
Chapitre D 66	Charges financières	10 748.80 €
Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	818.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	840 825.84 €
Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	118 271.76 €
Chapitre R 013	Atténuations de charges	8 325.73 €
Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	116 792.17 €
Chapitre R 73	Impôts et taxes	6 615.00 €
Chapitre R 731	Fiscalité locale	624 546.23 €
Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	265 214.43 €
Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	30 095.30 €
Chapitre R 76	Produits financiers	22.50€
Chapitre R 77	Produits exceptionnels	2 020.44 €
Chapitre R 78	Reprises sur amortissements	486.36 €
	Total recettes de fonctionnement	1 172 389.92 €

Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €
Chapitre R 10	Dotations fond divers et réserves	744 872.38 €
Chapitre R 13	Subventions d'investissements	163 282.47 €
Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	462 679.40 €
Chapitre R 23	Immobilisations en cours	2 387.22 €
	Total recettes d'investissement	1 382 221.47 €
Chapitre D 001	Solde d'exécution de la section investissement	211 456.69 €
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	37 658.75 €
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	23 056.26 €
Chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 071 386.88 €
Chapitre D 26	Participations et créances	3 200.00 €
	Total dépenses d'investissement	1 346 758.58 €

Le Maire,
Florence BONDIA



Le Secrétaire de séance,
Yann GOLLION
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>